

Zeitschrift:	Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse
Herausgeber:	Radgenossenschaft der Landstrasse ; Verein Scharotl
Band:	13 (1988)
Heft:	2
Rubrik:	Lettre du Chef du département de police à la Radgenossenschaft, 1 juin 1988

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉPUBLIQUE ET CANTON

DE NEUCHATEL



LE CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DU DÉPARTEMENT DE POLICE

2001 Château de Neuchâtel, le 1er juin 1988

Radgenossenschaft der Landstrasse
A l'att. de Monsieur Robert Huber
Président
Case postale 1647

8048 Zürich

Monsieur le président,

En confirmation de notre entretien du 31 mai dernier, je vous signale que les communes suivantes sont d'accord de vous recevoir, mais seulement l'été :

- Marin-Epagnier, 3 à 4 caravanes, durant les mois d'avril, mai et octobre;
- Bevaix;
- Saint-Aubin-Sauges;
- Buttes, mais pour des séjours de un ou deux jours seulement;
- Les Brenets, à la carrière de la Crête;
- Le Locle, à la Combe-Girard;
- La Chaux-de-Fonds, au parking du téléski du Chapeau râblé.

En ce qui concerne la ville de Neuchâtel, je vous laisse le soin de prendre contact avec M. Blaise Duport, conseiller communal, directeur de la police.

Je vous donnerai encore des nouvelles concernant les possibilités de stationnement à Hauterive.

Veuillez croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le conseiller d'Etat
Chef du département de Police

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Brandt".

A. Brandt